

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1840

11 août 2011

SOMMAIRE

Audatex Holdings II S.à r.l.	88280	Nexium SA	88296
Azero Investments S.A.	88281	Nordic Timber Holdings S.à r.l.	88303
B.O.L. Lux S.A.	88319	Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. ...	88274
Cerlux S.A.	88295	Pfizer Precision Holdings Sàrl	88297
Chinalux SA	88295	Pizzeria de la Gare, société à responsabi- té limitée	88274
Conventum Asset Management	88320	Portside Investments S.à r.l.	88278
CP Development S.à r.l.	88295	Praga Soparfi S.A.	88301
Emde Finances S.A.	88308	QCI International S.A.	88302
European Real Estate Financing Company S.A.	88295	Rabel S.A.	88309
FI Corporate Reinsurance	88295	Recherche et Investissements Internatio- naux	88318
FTF Galleon S.A.	88296	RN Consulting SA	88302
Harlington S.A.	88308	Schwarz Wald Luxembourg S.à r.l.	88319
Hendriklaan S.à r.l.	88308	Seabelga S.A.	88302
Hofipa S.A.	88308	Skuld Re II S.A.	88302
Holding for Technological Innovations S.A.	88308	Sobialux S.A.	88302
Integry Luxembourg S.A.	88316	Supram S.A.	88303
Interbase S.A.	88316	Temenos Luxembourg S.A.	88307
Kaytwo S.à r.l.	88296	Teno Investments S.à r.l.	88307
Kymar S.A.	88315	TGR Trocken- und Innenausbau S.à r.l. ..	88307
Les Canonniers S.à r.l.	88318	TLL Holding S.A.- SPF	88307
Little Mark International S.A.	88318	TLL Holding S.A.- SPF	88306
Lobster Holding S.à r.l.	88316	Toitures Steve Lefèvre S.à.r.l.	88279
Lobster S.à r.l.	88317	Tomka Investment	88279
Loyalty Partner Holdings S.A.	88317	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Fee- der S.à r.l.	88303
LuxCSD S.A.	88318	Triponzo Participations S.A.	88307
Luxembourg North Distribution	88317	Triponzo Participations S.A.	88308
Magdis Lux S.A.	88318	Triton Advisers S.à r.l.	88280
Metales Polonia S.A.	88281	Triton III LuxCo 5 S.à r.l.	88278
Monipoly Productions s.à r.l.	88296	Triton III LuxCo 7 S.à r.l.	88279
Movilway IP S.à r.l.	88274	Web4 S.A.	88319
MWZ Finance S.à r.l.	88297	Whirlpool Canada Luxembourg Holdings	88280
NaCoal S.A.	88298		
Naxetas S.A.	88297		
NBAB S.A.	88297		

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 158.169.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011082851/13.

(110092320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pizzeria de la Gare, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 37.049.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082853/10.

(110092249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Movilway IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.447.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of May.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Movilway, S.L. a limited liability company (Société Anonyme) under the Spanish laws, with registered office at 28043 Madrid, Cl. José Silva, n°17, 1°, registered with the Registro Mercantil de Madrid under number M-488.398,

here represented by Mrs Aurore DARGENT, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed in verbatim by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Movilway, S.L., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of MOVILWAY IP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156447 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 22, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2658 of December 3, 2010;

- that the Company' share capital is set twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twelve euros fifty cents (EUR 12.50) each; and

- that the agenda is the following:

- to extend the social object of the Company's by adding the possibility for the Company to invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature and origin.

- to amend subsequently article 2 of the Articles of the Company which shall read as follows: "2.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares. 2.2. The Company may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature and origin. 2.3. The Company may make for its own account real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments. 2.4. The Company may also render every assistance, whether by

way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies. 2.5. The Company may in particular enter into the following transactions: 2.5.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise, but always remaining within the meaning of the articles 188 and 189 of the law of August 1915 as amended. 2.5.2. to advance, lend or deposit money or give credit to any Connected companies or with any Connected companies or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; 2.5.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty; 2.5.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and 2.5.5. to make the acquisition of the business and the properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only). It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. 2.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above."

Then the sole shareholder representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to extend the social object of the Company's by adding the possibility to invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature and origin.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 2 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" Art. 2. Object.

2.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

2.2. The Company may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature and origin.

2.3. The Company may make for its own account real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

2.4. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

2.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

2.5.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise, but always remaining within the meaning of the articles 188 and 189 of the law of August 1915 as amended.

2.5.2. to advance, lend or deposit money or give credit to any Connected companies or with any Connected companies or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

2.5.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

2.5.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

2.5.5. to make the acquisition of the business and the properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only). It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.”

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Movilway, S.L. une société anonyme de droit espagnol, avec siège social à E-28043 Madrid, Cl. José Silva, n° 17, 1°, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le numéro M-488.398,

ici représentée par Madame Aurore DARGENT, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Movilway, S.L., précitée est le seul actuel associé (l' «Associé Unique») de MOVILWAY IP S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L – 2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156447 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2658 du 3 décembre 2010;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune; et

- que l'agenda est le suivant:

- modification de l'objet social de la Société en ajoutant la possibilité pour la Société d'investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits intellectuels de toute nature et origine.

- modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société comme suit: «2.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions. 2.2 La Société pourra d'investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits intellectuels de toute nature et origine. 2.3. La Société pourra effectuer pour son propre compte des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements. 2.4. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale. 2.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes: 2.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres, toujours en restant dans les limites des dispositions des articles 188 et 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée; 2.5.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à des société Apparentées ou avec des société Apparentées ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; 2.5.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière; 2.5.4. accorder toutes

garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et 2.5.5. d'acquérir le fonds de commerce ou d'actifs de biens immobiliers et de conclure des contrats de bail financiers par la prise de participation directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement hors du Grand-Duché de Luxembourg et sur base temporaire). Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier. 2.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.»

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social de la Société en ajoutant la possibilité pour la Société d'investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits intellectuels de toute nature et origine.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

2.2 La Société pourra d'investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits intellectuels de toute nature et origine.

2.3. La Société pourra effectuer pour son propre compte des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

2.4. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

2.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

2.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres, toujours en restant dans les limites des dispositions des articles 188 et 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

2.5.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à des société Apparentées ou avec des société Apparentées ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;

2.5.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

2.5.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

2.5.5. d'acquérir le fonds de commerce ou d'actifs de biens immobiliers et de conclure des contrats de bail financiers par la prise de participation directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement hors du Grand-Duché de Luxembourg et sur base temporaire). Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

2.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aurore Dargent, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mai 2011. LAC / 2011 / 23079. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076274/218.

(110085554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.843.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Juin 2011.

Jorge Pérez Lozano

Manager

Référence de publication: 2011082856/12.

(110092127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Triton III LuxCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.887.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et de Robert Quinn en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Femandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et

- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco 5 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082916/24.

(110091806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Triton III LuxCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.491.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et de Robert Quinn en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et

- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco 7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082917/24.

(110091825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Toitures Steve Lefèvre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, 12, rue Irbicht.

R.C.S. Luxembourg B 69.091.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOITURES STEVE LEFEVRE S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011082925/12.

(110091975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Tomka Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 93.327.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 9 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- La société TOMLKA INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, Maison Cravatte, rue de Nassau, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce avant le 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011082926/21.

(110092374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Triton Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.319.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et d'Anne-Cécile Jourdre-Vasseur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et

- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Advisers S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082927/24.

(110091811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Whirlpool Canada Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 151.572.

—
Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011082941/13.

(110092391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.637.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011082961/10.

(110093138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Azero Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.760.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082997/10.

(110092712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Metales Polonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.175.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twentieth day of May.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Elsch/Alzette.

There appeared:

1. CGT Management Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 65 Front Street, Hamilton HM12, Bermuda;

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given on 20 May 2011; and

2. Electrum Strategic Copper LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o United Corporate Services, Inc., 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904;

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given on 19 May 2011

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which they declare to establish as follows:

1. Form and Name.

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of " Metales - Polonia S.A." (the Company).

1.2 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.3 If the Company has a Sole Shareholder, any reference in the articles of association of the Company (the Articles) to:

(i) the shareholders shall be a reference to the Sole Shareholder; and

(ii) the decisions taken, powers exercised or convening of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall be a reference to the decisions taken, powers exercised, or convening of the Sole Shareholder.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred:

(i) within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, as the case may be, the sole director of the Company (the Sole Director); and

(ii) outside the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided for in article 18 below.

2.2 The Company may set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board or, as the case may be, the Sole Director determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between the registered office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the

Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided for in article 18 below.

4. Corporate purpose.

4.1 The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

4.3 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, management, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

4.4 The Company may borrow in any form whatsoever. It may enter into any type of loan agreements, issue notes, bonds, debentures and any kind of debt or equity securities (whether convertible or not) including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowing and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company.

4.5 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

4.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations or transactions which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at USD 100,000 (one hundred thousand United States dollars), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares, having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) (the Shares).

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided for in article 18 below.

5.3 The subscribed share capital of the Company may also be increased by way of the authorised share capital. The authorised capital is set at USD 100,000,000 (one hundred million United States dollar) divided into 100,000,000 (one hundred million) Shares.

5.4 The Board or, as the case may be, the Sole Director, is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period expiring on the fifth anniversary of the date of formation of the Company subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 18 below.

5.5 The Board or, as the case may be, the Sole Director, is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

5.6 Each time the Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

6. Shares.

6.1 The Shares shall be in registered form (actions nominatives).

6.2 Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.3 A share register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on such Shares, the transfer(s) of Shares and the dates of such transfer(s). The ownership of the Shares will be established by the entry in the share register.

6.4 Certificates of these entries may be issued to the shareholders at their request and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board (the Chairman), by any other two members of the Board or, as the case may be, by the Sole Director.

6.5 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.6 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

6.7 The Company shall be authorised to issue redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

7. Transfers of shares.

7.1 The transfer(s) of Shares shall be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2 The Company may also accept as evidence of transfer of Shares other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

8. Management.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director (who does not need to be the Sole Shareholder).

8.2 Where the Company has several shareholders, the Company shall be managed by the Board, composed of at least three directors (who do not need to be shareholders of the Company).

8.3 Where the Company is managed by a Board, each director shall be assigned either an A or a B signatory power by the General Meeting upon their appointment.

8.4 The directors of the Company shall be appointed by the General Meeting for terms not exceeding six years, renewable. The General Meeting shall also determine the number of directors and their remuneration (if any). A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.

8.5 Where a legal person is appointed as director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as its permanent representative (représentant permanent) to exercise that duty in the name and on behalf of the Legal Entity.

8.6 In the event of vacancy in the office of a director because of resignation, death, retirement or otherwise, the remaining directors, if any, may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, the auditor shall promptly request the General Meeting to appoint new directors.

9. Meetings of the board.

9.1 The Board shall appoint the Chairman among its members. It may appoint a secretary (who does not need to be a director) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board and at any General Meeting. In his/her/its absence, the other members of the Board or the General Meeting, as the case may be, will appoint another person as chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by a simple majority vote of the directors or shareholders present or represented at such meeting.

9.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or by one director with an A signatory power and one director with a B signatory power.

9.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. The notice will include the place, the date and the agenda of the business to be transacted at the meeting.

9.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they agree to waive convening notices. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

9.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed, another director as its/his/her proxy.

9.6 A director may represent more than one of his/her colleagues (either with an A or a B signatory power), under the condition however that at least two directors attend the relevant meeting.

9.7 The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented at the meeting and with at least a director with an A signatory power and a director with a B signatory power being present or represented.

9.8 Each director will have one vote. In case of a tied vote, the Chairman shall not have a casting vote.

9.9 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

9.10 Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions which are signed, manually or electronically by means of an electronic signature, by each director (the Written Resolutions). The date of the Written Resolutions shall be the date of the last signature of a director on the Written Resolutions.

9.11 Article 9 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

10. Minutes of meetings of the board or written resolutions of the sole director.

10.1 The resolutions passed by the Sole Director shall be documented in writing and shall be signed by the Sole Director.

10.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman (or as the case may be, by the chairman pro tempore who presided at the relevant meeting), by the secretary of the Board (if any), by any two members of the Board present at such meeting or as the Board may from time to time determine.

10.3 Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary of the Board (if any), by any two members of the Board or by the Sole Director, as the case may be.

11. Powers of the board or the sole director. The Board or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the General Meeting by the Law or by the Articles fall within the competence of the Board, or, as the case may be, the Sole Director.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board or, as the case may be, the Sole Director may delegate the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto to one or more person(s) (who do not need to be shareholder(s) or member(s) of the Board).

12.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director may, where required by applicable law, appoint a person (who does not need to be a shareholder or a member of the Board) as its permanent representative at the level of any entity in which the Company is appointed as director, manager or similar function. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may individually bind the Company in its capacity as director, manager, or similar function of any such entity.

12.3 The Board or, as the case may be, the Sole Director may also delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agent(s) and determine the relevant terms and conditions of this delegation of powers.

13. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Sole Director or, as the case may be, by the joint signatures of a director with an A signatory power and that of a director with a B signatory power. The Company shall further be bound by the sole or joint signature(s) of any person(s) to whom specific signatory power has been granted by the Board or, as the case may be, the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the day-to-day management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 12 above.

14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any director or officer of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest to the interest of the Company in any transaction involving the Company, such director shall disclose to the Board the existence of such personal and opposite interest and shall not participate in the deliberation of the Board relating to any such transaction.

Such transaction, and the existence of such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

14.4 In case of a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

14.5 The two preceding paragraphs do not apply to transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

15. Indemnification.

15.1 The Company may, subject to applicable law, indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/her/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a director or officer of the Company or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/her/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

16. Powers of the general meeting or of the sole shareholder.

16.1 As long as the Company has a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

16.2 In case the Company has several shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

17. Annual general meeting - Other general meetings.

17.1 The annual General Meeting shall be held at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

17.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Director, exceptional circumstances so require.

17.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

18. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

18.1 The convening notice formalities and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of the General Meetings, unless otherwise provided herein.

18.2 Convening notices for each General Meeting shall include the place, the date and the agenda of the business to be transacted at the meeting.

18.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, the meeting may be held without prior notice if all the shareholders agree to waive convening notices.

18.4 The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company may require the addition of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

18.5 Convening notices for every General Meeting shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered shareholders.

18.6 Notwithstanding the preceding paragraph, where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

18.7 Each Share is entitled to one vote.

18.8 Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the meeting.

18.9 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the corporate purpose or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Official Journal (Mé-

morial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital of the Company present or represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast by the shareholders present or represented at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

18.10 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any) of the Company.

18.11 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who does not need to be a shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed.

18.12 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

18.13 The Chairman shall preside the General Meeting. If the Chairman is not present in person, the shareholders will, before starting any deliberation, elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman of the relevant General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer of the relevant General Meeting form the bureau of the General Meeting.

18.14 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so. Resolutions taken by the Sole Shareholder shall be documented in writing and shall be signed by the members of the bureau and/or by the Sole Shareholder.

18.15 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman, by the secretary of the Board (if any), by any two members of the Board or by the Sole Director, as the case may be.

19. Auditor(s).

19.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent approved auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years, renewable.

19.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number and remuneration (if any) and term of office. The statutory auditor(s) may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.

19.3 If the conditions of article 69 (in combination with article 35) of the law of 19 December 2002 on the Trade and Companies Register and on the accounting and financial accounts of companies (the Law of 19 December 2002) are met, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent approved auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé). The approved auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with article 69 of the Law of 19 December 2002. The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

20. Accounting year. The accounting year of the Company begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

21. Annual accounts.

21.1 Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the relevant provisions of the law of 19 December 2002.

21.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the annual accounts of the Company together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory / external auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its/their report.

21.3. At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts of the Company, the reports of the Board or, as the case may be, the Sole Director and of the statutory / external auditor(s) of the Company and such other documents as may be required by law shall be made available at the registered office of the Company for inspection by the shareholders during regular business hours.

22. Allocation of profits.

22.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon as the legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall be compulsory again if the legal reserve falls below such 10% threshold.

22.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time within the limits of the Law.

22.3 The dividends may be paid in Euro or any other currency and at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

22.4 The Board or, as the case may be, the Sole Director may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

23. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 18 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

24. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

By way of derogation of article 20 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 100,000 (one hundred thousand) shares representing the total share capital of the Company as follows:

CGT Management Limited, prenamed:	51,000 (fifty-one thousand) shares; and
Electrum Strategic Copper LLC, prenamed:	<u>49,000 (forty-nine thousand) shares.</u>
Total:	100,000 (one hundred thousand) shares

In addition, CGT Management Limited pays a share premium of USD 51,000 (fifty-one thousand United States dollars) and Electrum Strategic Copper LLC pays a share premium of USD 49,000 (forty-nine thousand United States dollars). All these shares have been fully paid up by the shareholders by payment in cash and the share premium of USD 100,000 (one hundred thousand United States dollars) has been paid, so that the sum of USD 200,000 (two hundred thousand United States dollars) paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at four;
2. the following persons are appointed as directors having an A signatory power:
 - William Natbony, whose professional address is at 535 Madison Avenue, Floor 11, New York, New York 10022; and
 - Mark D. Wallace, whose professional address is at 535 Madison Avenue, Floor 11, New York, New York 10022;
 and the following persons are appointed as directors having an B signatory power:
 - Joost Tulkens, whose professional address is at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
 - Abdelhakim Chagaar, whose professional address is at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
3. that there be appointed KPMG Audit S.à r.l., whose registered office is at 9 allée Scheffer L-2520 Luxembourg as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;
4. that the terms of office of the members of the Board and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2016; and
5. that the address of the registered office of the Company is at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1. CGT Management Limited, une société constituée aux Bermudes, ayant son siège social au 65 Front Street, Hamilton HM12, Bermudes enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés des Bermudes;

ci-après représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2011; et

2. Electrum Strategic Copper LLC, une société constituée au Delaware, ayant son siège social au c/o United Corporate Services, Inc., 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés des Bermudes;

ci-après représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2011.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, en la qualité en vertu de laquelle elle agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

1. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de " Metales – Polonia S.A." (la Société).

1.2 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.3 Si la Société n'a qu'un Associé Unique, toute référence dans les statuts de la Société (les Statuts) aux:

(i) actionnaires sera une référence à l'Associé Unique; et

(ii) décisions adoptées, pouvoirs exercés ou convocations à l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) sera une référence aux décisions adoptées, pouvoirs exercés, ou convocations de l'Associé Unique.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré:

(i) dans les limites de la commune du siège social par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil) ou, selon le cas, par une décision de l'administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique); et

(ii) en dehors des limites de la commune du siège social par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

2.2 La Société peut établir des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire sont survenus ou imminents et que ces événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations concernant directement ou indirectement l'acquisition de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 En outre, la Société peut acquérir et vendre des propriétés immobilières, pour son propre compte, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut accomplir toutes les opérations concernant la propriété immobilière, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, desquelles l'objectif principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou le bail de propriétés immobilières.

4.3 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils peuvent être composés de temps en temps, pour acquérir, investir dans et disposer de tous types de propriété, corporelle et incorporelle, mobilière et immobilière, et en particulier mais sans limitation, son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, pour participer à la création, l'acquisition, la gestion, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

4.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes (convertibles ou non) y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.5 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à USD 100.000 (cent mille dollars américains), représenté par 100.000 (cent milles) actions, avec une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (les Actions).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

5.3 Le capital social de la Société peut également être augmenté par le capital autorisé. Le capital autorisé est fixé à USD 100.000.000 (cent millions de dollars américains) divisé en 100.000.000 (cent millions) d'Actions.

5.4 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social dans la limite du montant du capital autorisé, entièrement ou partiellement, de temps en temps, au cours d'une période expirant le jour du cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société sous réserve d'une prolongation décidée par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues par l'Article 18 pour les décisions ordinaires.

5.5 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est ici autorisé de déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut de temps en temps décider d'augmenter le capital entièrement ou partiellement par la conversion de profit net ou de réserves (y inclus des primes d'émission) de la Société en capital et l'attribution des actions entièrement souscrites aux actionnaires en lieu et place de dividendes.

5.6 Chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour rendre effective l'augmentation de capital autorisé, l'Article 5 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action; le Conseil d'Administration nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire.

6. Actions.

6.1 Les Actions sont nominatives.

6.2 Chaque Action donne droit à une fraction des avoirs sociaux et des bénéfices de la Société proportionnellement au nombre d'Actions qui existent.

6.3 Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire de ma Société. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

6.4 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis à leur demande, et s'ils sont émis, ils seront signés par le président du Conseil d'Administration (le Président), ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou, selon le cas, par l'Administrateur Unique.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

6.7 La Société sera autorisée à émettre des Actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

7. Transferts des actions.

7.1 Le transfert des Actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert doit être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.2 La Société peut également accepter comme preuve de transfert des Actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

8. Administration de la société.

8.1 Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique (qui ne doit pas nécessairement être l'Associé Unique).

8.2 Si la Société a plusieurs actionnaires, la Société sera gérée par le Conseil, composé d'au moins trois administrateurs (qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société).

8.3 Si la Société est gérée par le Conseil, chaque administrateur se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B par l'Assemblée Générale lors de sa désignation.

8.4 Les administrateurs de la Société seront désignés par l'Assemblée Générale pour un terme n'excédant pas six ans, renouvelable. L'Assemblée Générale déterminera également le nombre d'administrateurs et, le cas échéant, leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans justification de cause et/ou remplacé, à tout moment, par l'Assemblée Générale.

8.5 Si une personne morale est désignée comme administrateur de la Société (le Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme son représentant permanent pour exercer ce devoir au nom et pour le compte de la Personne Morale.

8.6 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de démission, décès, retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants, s'il y en a, peuvent élire, par un vote à la majorité, un administrateur qui occupera ce poste jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. S'il n'y a plus d'administrateurs restants, le commissaire aux comptes demandera dans les plus brefs délais à l'Assemblée Générale de désigner de nouveaux administrateurs.

9. Réunions du conseil.

9.1 Le Conseil nommera le Président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire (qui ne doit pas nécessairement être un administrateur) qui sera en charge de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, nommeront une autre personne comme président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs ou des actionnaires présents ou représentés à la réunion en question.

9.2 Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par un administrateur ayant reçu un pouvoir de signature A et un administrateur ayant reçu un pouvoir de signature B.

9.3 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation à la réunion du Conseil. La convocation indiquera le lieu, la date et l'ordre du jour de la réunion.

9.4 Une telle convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent renoncer à la convocation. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par le consentement de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

9.5 Tout membre du Conseil peut agir à une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique, un autre membre du Conseil comme son mandataire.

9.6 Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues (que ce soit un administrateur avec un pouvoir de signature A ou un administrateur avec un pouvoir de signature B), à la condition cependant qu'au moins deux administrateurs assistent à la réunion en question.

9.7 Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée et avec la présence d'un administrateur ayant un pouvoir de signature A et un administrateur ayant un pouvoir de signature B. Les décisions du conseil sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

9.8 Chaque administrateur aura une voix. Au cas où il existe une parité des votes, la voix du Président n'est pas prépondérante.

9.9 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs assistant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseil peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens de communication est considérée comme tenue à Luxembourg.

9.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire. Une telle décision consistera en un seul ou plusieurs documents contenant les décisions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique, par tous les administrateurs (les Résolutions Circulaires). La date des Résolutions Circulaires est la date de la dernière signature d'un administrateur sur les Résolutions Circulaires.

9.11 L'Article 9 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

10. Procès-verbaux des réunions du conseil ou des résolutions écrites de l'administrateur unique.

10.1 Les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront documentées par écrit et signées par l'Administrateur Unique.

10.2 Les procès-verbaux de toute réunion seront signés par le Président (ou selon le cas, par le président pro tempore qui a présidé la réunion concernée), par le secrétaire du Conseil (le cas échéant), par deux membres du Conseil présents à cette réunion ou comme le Conseil peut le déterminer de temps en temps.

10.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire du Conseil (le cas échéant), par [deux] membre[s] du Conseil ou par l'Administrateur Unique, selon le cas.

11. Pouvoirs du conseil ou de l'administrateur unique. Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les Statuts sont de la compétence du Conseil, ou, selon le cas, de l'Administrateur Unique.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière à une ou plusieurs personnes (qui ne doivent pas nécessairement être actionnaire ou membre du Conseil).

12.2 Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut, lorsque la loi applicable le requiert, nommer une personne (qui ne doit pas nécessairement être actionnaire ou membre du Conseil) en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée en tant qu'administrateur, gérant ou toute autre fonction similaire. Ce représentant permanent agira en toute discrétion, mais au nom et pour le compte de la Société, et peut lier individuellement la Société dans sa capacité d'administrateur, gérant, ou toute autre fonction similaire dans une telle entité.

12.3 Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut aussi déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc et déterminer les termes et conditions pertinents de cette délégation de pouvoirs.

13. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique de l'Administrateur Unique ou, selon le cas, par la signature conjointe d'un administrateur ayant reçu un pouvoir de signature A et d'un administrateur ayant reçu un pouvoir de signature B. La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, selon le cas, par l'Administrateur Unique, dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'alinéa premier de l'article 12 ci-dessus.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre opération entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un administrateur ou agent de la Société a un intérêt dans, ou est administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou agent de la Société qui est administrateur, associé, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contractera ou s'engagera autrement en affaire, ne pourra, en raison de cette affiliation dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer et voter ou d'agir en toute matière en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire aux intérêts de la Société dans une quelconque opération de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de l'existence de cet intérêt personnel et contraire et ne participera pas aux délibérations du Conseil concernant cette opération. Cette opération, et l'existence de l'intérêt de l'administrateur sera mentionné à la prochaine Assemblée Générale.

14.4 Dans le cas où la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé aux intérêts de la Société seront établies dans des procès-verbaux devant être présentés à la prochaine Assemblée Générale.

14.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

15. Indemnisation.

15.1 La Société peut, dans le respect de la loi applicable, indemniser tout administrateur ou agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il peut être impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou agent de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

15.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à

ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

16. Pouvoirs de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

16.1 Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, l'Associé Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

16.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

17. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales.

17.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mercredi de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

17.2 L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3 Les autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et heures mentionnées dans les convocations aux assemblées concernées.

18. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

18.1 Les formalités de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux convocations et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

18.2 Les convocations à chaque Assemblée Générale mentionneront le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée en question.

18.3 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable si tous les actionnaires acceptent de renoncer aux convocations.

18.4 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, ou les commissaires aux comptes, s'il y en a. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

18.5 Les convocations à chaque Assemblée Générale sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal de Luxembourg. Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

18.6 Nonobstant le paragraphe précédent, lorsque toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

18.7 Chaque Action donne droit à une voix.

18.8 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à la [majorité simple] des votes émis par les actionnaires présents ou représentés.

18.9 Cependant, les décisions de modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital social de la Société présente ou représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les décisions, pour être adoptées, doivent être supportées par deux tiers au moins des votes émis par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale concernée. Les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

18.10 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y en a) de la Société.

18.11 Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique, une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

18.12 Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires assistant à la réunion peuvent être

identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une cette réunion.

18.13 Le Président présidera l'Assemblée Générale. Si le Président n'est pas présent en personne, les actionnaires éliront, avant de commencer les délibérations, un président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question. Le président de l'Assemblée Générale en question nommera un secrétaire et les actionnaires nommeront un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur de l'Assemblée Générale en question forment le bureau de l'Assemblée Générale.

18.14 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer. Les décisions adoptées par l'Associé Unique seront documentées par écrit et seront signées par les membres du bureau et/ou par l'Associé Unique.

18.15 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président, par le secrétaire du Conseil (s'il y en a un), par deux membres du Conseil ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant.

19. Commissaire(s) aux comptes.

19.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il(s) est(sont) rééligible(s).

19.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération (s'il y en a) et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut(peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification de cause, par l'Assemblée Générale.

19.3 Si les conditions de l'article 69 (en combinaison avec l'article 35) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi du 19 décembre 2002) sont remplies, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé est(sont) nommés par l'Assemblée Générale conformément à l'article 69 de La loi du 19 décembre 2002. L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21. Comptes annuels.

21.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société conformément aux dispositions pertinentes de la loi du 19 décembre 2002.

21.2 Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique soumettra les comptes annuels de la Société ensemble avec son rapport et tout autre document requis par la loi au(x) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises de la Société qui rédigera(ont) sur cette base son(leur) rapport de révision.

21.3 Au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuelles de la Société, les rapports du Conseil ou, selon le cas, de l'Administrateur Unique et du(es) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises de la Société et tout autre document requis par la loi devront être déposés au siège social de la Société pour consultation par les actionnaires durant les heures de bureau ordinaires.

22. Affectation des bénéfices.

22.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (10 pour cent) du capital social de la Société, mais deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (10 pour cent).

22.2 L'Assemblée Générale devra déterminer de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et elle peut décider de payer des dividendes à tout moment dans les limites de la Loi.

22.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise et aux temps et lieux déterminés par le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique.

22.4 Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi.

23. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateurs.

24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront soumises à la Loi.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 20 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit les 100.000 (cent mille) actions ordinaires, représentant la totalité du capital social de la Société de la manière suivante:

CGT Management Limited, susmentionnée:	51.000 (cinquante et un mille) parts sociales
Electrum Strategic Copper LLC, susmentionnée:	49.000 (quarante-neuf mille) parts sociales
Total:	100.000 (cent milles) parts sociales

En outre, CGT Management Limited paie une prime d'émission USD 51.000 (cinquante et un mille dollars américains) et Electrum Strategic Copper LLC paie une prime d'émission de USD 49.000 (quarante-neuf mille dollars américains). Toutes ces actions ont été entièrement libérées par les actionnaires par paiement en numéraire et la prime d'émission d'un montant de USD 100.000 (mille dollars américains) a été payée, de sorte que le montant de USD 200.000 (deux cent mille dollars américains) payé par les actionnaires est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la Société, avec des pouvoirs de signature A:
 - William Natbony, dont l'adresse professionnelle est au 535 Madison Avenue, Floor 11, New York, New York 10022;
 - et
 - Martk D. Wallace, dont l'adresse professionnelle est au 535 Madison Avenue, Floor 11, New York, New York 10022;
 et les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la Société, avec des pouvoirs de signature B:
 - Joost Tulkens, dont l'adresse professionnelle est au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
 - Abdelhakim Chagaar, dont l'adresse professionnelle est au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
3. KPMG Audit S.à r.l., dont l'adresse professionnelle est au 9 allée Scheffer L-2520 Luxembourg est nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société; et
4. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2016; et
5. le siège social de la Société est établi au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mai 2011. Relation: EAC/2011/6956. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076267/767.

(110085186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Cerlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 74.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011083054/13.

(110092854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Chinalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.256.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} mars 2011

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Il est décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: Route d'Esch 7, L-1470 Luxembourg. Le transfert du siège prend effet au 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083055/12.

(110092832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

CP Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.718.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083070/10.

(110093192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

European Real Estate Financing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN REAL ESTATE FINANCING COMPANY S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083124/11.

(110093573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

FI Corporate Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 27.912.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083137/10.

(110093457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083149/10.

(110093305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Kaytwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.000.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083195/10.

(110093115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Monipoly Productions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4106 Esch-sur-Alzette, 4, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 35.156.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083259/10.

(110092749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Nexium SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 90.429.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2011

M. Lennart STENKE a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

M. Jörgen RAGNARSSON, né le 18 septembre 1962 à Umeå, Suède demeurant Woodspring, Tower Road, GB-GU266 SN Hindhead, Surrey et Me René FALTZ, né le 28 août 1953 à Luxembourg, demeurant 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg ont été élus aux postes d'administrateurs de la société. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu administrateur et administrateur-délégué de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

Server Group Europe S.A., ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68574, a été réélue commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011083278/21.

(110092887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

MWZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.838.

—
EXTRAIT

En date du 21 décembre 2009, la Société MWZ Group GmbH, une société de droit allemand, avec numéro de registre HR B 720 716, ayant son siège social à Lotterbergstrasse 30, D-70499 Stuttgart, a cédé cent parts sociales qu'elle détient dans la société MWZ Finance S.à r.l., à la Société Salveo Beteiligungs GmbH, une société de droit autrichien, avec numéro de Registre de Commerce de Vienne FN 29 0818 z, ayant son siège social à Handelskai 94-96, A-1200 Vienne.

Par conséquent Salveo Beteiligungs GmbH détient toutes les parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011083260/19.

(110092833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Naxetas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 161.130.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083267/10.

(110093117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

NBAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083268/9.

(110093102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pfizer Precision Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.105.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Concernant le dépôt L110076185, Il convient de modifier l'organe des gérants de la Société, Monsieur Jean-Pol LEBLON, Monsieur Christophe PLANTEGENET et Monsieur André PETRUNOFF de Conseil de gérance en Collège de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011083304/16.

(110092816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

NaCoal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.263.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NACOAL S.A., a company limited by shares, having its registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 154263, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 2, 2010, published in the Mémorial C, number 1745 of August 26, 2010.

The meeting is presided by Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Claudine HAAG, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Christoph PIEL, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) To add a new Article 6 to the Articles of Incorporation with the following wording:

Art. 6.

6.1 The board of directors may from time to time during a period ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C of the extraordinary general meeting dated May 19, 2011, issue up to one hundred (100) parts bénéficiaires. The subscription price payable for the parts bénéficiaires is fixed at GBP 1.- (one Great Britain Pound).

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires will be inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the board of directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.

6.2 The parts bénéficiaires shall have the rights provided for herein and in the carry instrument constituting the parts bénéficiaires (the "Instrument") to be adopted by the board of directors with the approval of the shareholders' meeting.

The parts bénéficiaires shall not form part of the share capital of the Company and shall carry only those rights set out in the present Articles and the Instrument.

The parts bénéficiaires shall be exclusively in registered form and the ownership of each part bénéficiaire shall be established by inscription in the register of parts bénéficiaires (the "Register"). The Register shall constitute evidence of ownership of the parts bénéficiaires and the person whose name appears in the Register as a holder shall be treated as the owner of the part bénéficiaire registered in his name.

The Company shall maintain the Register at the Company's registered office and inscribe in such register the identity of the holders, the number of parts bénéficiaires held by each of them as well as their address and the date of entry. In case of transfer or redemption in accordance with the Instrument, appropriate entries shall be made by or on behalf of the Company.

The parts bénéficiaires shall not carry any rights to participate in any dividends or other distribution except from the "Carry" as provided for by the Instrument.

The parts bénéficiaires shall not carry any vote at any general meeting of the Company. The parts bénéficiaires shall not be transferable except as permitted by and in accordance with the Instrument.

The parts bénéficiaires do not carry any pre-emptive rights in case of issues of shares or parts bénéficiaires.

Any amendment to the rights of the holders of parts bénéficiaires set out in the present Articles or in the Instrument requires the approval in writing by all the holders of parts bénéficiaires or the approval in a meeting of the holders of parts bénéficiaires and shareholders at the quorum and majority required for amendment of articles of incorporation of a société anonyme, without prejudice to the need for approval of any such amendment by the general meeting of shareholders.

2.-To renumber the existing Articles 6 to 17.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to add a new Article 6 to the Articles of Incorporation with the following wording:

Art. 6.

6.1 The board of directors may from time to time during a period ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C of the extraordinary general meeting dated May 19, 2011, issue up to one hundred (100) parts bénéficiaires. The subscription price payable for the parts bénéficiaires is fixed at GBP 1.- (one Great Britain Pound).

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires will be inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the board of directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.

6.2 The parts bénéficiaires shall have the rights provided for herein and in the carry instrument constituting the parts bénéficiaires (the "Instrument") to be adopted by the board of directors with the approval of the shareholders' meeting.

The parts bénéficiaires shall not form part of the share capital of the Company and shall carry only those rights set out in the present Articles and the Instrument.

The parts bénéficiaires shall be exclusively in registered form and the ownership of each part bénéficiaire shall be established by inscription in the register of parts bénéficiaires (the "Register"). The Register shall constitute evidence of ownership of the parts bénéficiaires and the person whose name appears in the Register as a holder shall be treated as the owner of the part bénéficiaire registered in his name.

The Company shall maintain the Register at the Company's registered office and inscribe in such register the identity of the holders, the number of parts bénéficiaires held by each of them as well as their address and the date of entry. In case of transfer or redemption in accordance with the Instrument, appropriate entries shall be made by or on behalf of the Company.

The parts bénéficiaires shall not carry any rights to participate in any dividends or other distribution except from the "Carry" as provided for by the Instrument.

The parts bénéficiaires shall not carry any vote at any general meeting of the Company. The parts bénéficiaires shall not be transferable except as permitted by and in accordance with the Instrument.

The parts bénéficiaires do not carry any pre-emptive rights in case of issues of shares or parts bénéficiaires.

Any amendment to the rights of the holders of parts bénéficiaires set out in the present Articles or in the Instrument requires the approval in writing by all the holders of parts bénéficiaires or the approval in a meeting of the holders of parts bénéficiaires and shareholders at the quorum and majority required for amendment of articles of incorporation of a société anonyme, without prejudice to the need for approval of any such amendment by the general meeting of shareholders."

Second resolution

The meeting resolves to renumber the existing Articles 6 to 17 to Articles 7 to 18.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NACOAL S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154263, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1745 of August 26, 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Ajout aux statuts d'un nouvel article 6 conçu comme suit:

Art. 6.

6.1. Le conseil d'administration pourra de temps en temps pendant la période se terminant au 5^{ème} anniversaire de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2011 dans le Mémorial C, émettre un maximum de cent (100) parts bénéficiaires. Le prix de souscription à payer pour les parts bénéficiaires est fixé à GBP 1.- (une Livre Sterling).

L'apport payé à la Société à l'occasion de l'émission des parts bénéficiaires sera inscrit dans une réserve qui sera seulement distribuable par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le conseil d'administration aura émis des nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective en total ou partiellement l'émission des nouvelles parts bénéficiaires telle que autorisée par la disposition précédente, cet article 6 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi.

6.2. Les parts bénéficiaires ont les droits prévus dans ces statuts et dans l'instrument constituant les parts bénéficiaires («l'Instrument») qui sera adopté par le conseil d'administration en accord avec l'assemblée générale des actionnaires.

Les parts bénéficiaires ne feront pas partie du capital social de la société et ne porteront que les droits prévus par les présents statuts et l'Instrument. Les parts bénéficiaires sont exclusivement en forme nominative et la propriété de toute part bénéficiaire sera établie par inscription dans le registre des parts bénéficiaires (le «Registre»). Le Registre constitue la preuve de la propriété des parts bénéficiaires et la personne dont le nom apparaît dans le Registre en tant que détenteur sera traité comme le propriétaire de la part bénéficiaire enregistrée à son nom.

La Société conserve le Registre au siège social de la Société dans lequel elle inscrit l'identité des détenteurs, le nombre de parts bénéficiaires détenu par chacun d'entre eux ainsi que leurs adresses et la date d'entrée. En cas de transfert ou de rachat effectué conformément à l'Instrument, les inscriptions appropriées sont faites par ou au nom de la Société.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun droit de participation dans des dividendes ou distributions de la société sauf ceux provenant du «Carry» comme prévu par l'Instrument.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun vote dans l'assemblée générale de la Société.

Les parts bénéficiaires ne peuvent être transférées que dans la mesure permise par et en conformité avec l'Instrument.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun droit de préemption en cas d'émission d'actions ou parts bénéficiaires.

Toute modification aux droits des détenteurs des parts bénéficiaires prévue dans les présents Statuts ou l'Instrument requiert l'accord par écrit de tous les détenteurs de parts bénéficiaires ou l'accord d'une assemblée des détenteurs de parts bénéficiaires et actionnaires aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts d'une société anonyme, sans préjudice de l'accord préalable d'une telle modification par l'assemblée générale des actionnaires.

2) Renumerotation des anciens articles 6 à 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel article 6 aux statuts conçu comme suit:

Art. 6.

6.1. Le conseil d'administration pourra de temps en temps pendant la période se terminant au 5^{ème} anniversaire de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2011 dans le Mémorial C, émettre un maximum de cent (100) parts bénéficiaires. Le prix de souscription à payer pour les parts bénéficiaires est fixé à GBP 1.- (une Livre Sterling).

L'apport payé à la Société à l'occasion de l'émission des parts bénéficiaires sera inscrit dans une réserve qui sera seulement distribuable par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le conseil d'administration aura émis des nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective en total ou partiellement l'émission des nouvelles parts bénéficiaires telle que autorisée par la disposition précédente, cet article

6 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi.

6.2. Les parts bénéficiaires ont les droits prévus dans ces statuts et dans l'instrument constituant les parts bénéficiaires («l'Instrument») qui sera adopté par le conseil d'administration en accord avec l'assemblée générale des actionnaires.

Les parts bénéficiaires ne feront pas partie du capital social de la société et ne porteront que les droits prévus par les présents statuts et l'Instrument.

Les parts bénéficiaires sont exclusivement en forme nominative et la propriété de toute part bénéficiaire sera établie par inscription dans le registre des parts bénéficiaires (le «Registre»). Le Registre constitue la preuve de la propriété des parts bénéficiaires et la personne dont le nom apparaît dans le Registre en tant que détenteur sera traité comme le propriétaire de la part bénéficiaire enregistrée à son nom.

La Société conserve le Registre au siège social de la Société dans lequel elle inscrit l'identité des détenteurs, le nombre de parts bénéficiaires détenu par chacun d'entre eux ainsi que leurs adresses et la date d'entrée. En cas de transfert ou de rachat effectué conformément à l'Instrument, les inscriptions appropriées sont faites par ou au nom de la Société.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun droit de participation dans des dividendes ou distributions de la société sauf ceux provenant du «Carry» comme prévu par l'Instrument.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun vote dans l'assemblée générale de la Société.

Les parts bénéficiaires ne peuvent être transférées que dans la mesure permise par et en conformité avec l'Instrument.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun droit de préemption en cas d'émission d'actions ou parts bénéficiaires.

Toute modification aux droits des détenteurs des parts bénéficiaires prévue dans les présents Statuts ou l'Instrument requiert l'accord par écrit de tous les détenteurs de parts bénéficiaires ou l'accord d'une assemblée des détenteurs de parts bénéficiaires et actionnaires aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts d'une société anonyme, sans préjudice de l'accord préalable d'une telle modification par l'assemblée générale des actionnaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de renuméroter les anciens articles 6 à 17 en articles 7 à 18.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23501. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076306/206.

(110085442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Praga Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 82.486.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 09 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

PRAGA SOPARFI S.A.

Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur

Référence de publication: 2011083309/16.

(110093434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

QCI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.337.

Par le présent avis, la Société informe les tiers des changements suivants concernant ses Administrateurs et son Commissaire aux Comptes:

- Luxembourg Corporation Company S.A., Administrateur et Administrateur - délégué, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- T.C.G. Gestion S.A., Administrateur, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- C.A.S. Services S.A., Commissaire aux Comptes, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 16 juin 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011083320/19.

(110093261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

RN Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 155.460.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.
Le 16. 06.2011. E. Wirtz.

Référence de publication: 2011083337/9.

(110093481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Seabelga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083361/9.

(110093266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Skuld Re II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 45.068.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083367/10.

(110093456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Sobialux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2348 Luxembourg, 29, rue de Prague.
R.C.S. Luxembourg B 134.556.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 9 mai 2010:
L'assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société au:

- 29, rue de Prague L-2348 Luxembourg.

Suite à la démission de Monsieur Sébastien Thibal de son poste d'Administrateur Unique et d'Administrateur Délégué, l'Assemblée nomme en remplacement à ces deux postes à compter du 9 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

- Madame Anna-Maria GENCO, née le 26 novembre 1969, à Briey (France) et demeurant au 1, Beim Beinchen L-1275 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011083369/17.

(110092979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Supram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.605.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société s'est clôturée en date du 19/10/2010.

Le dépôt et la conservation des livres et documents sociaux se feront au 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée de 5 ans.

Pour extrait sincère et conforme

SUPRAM S.A.

Valérie Schuster

P/o Patrick Meunier

Liquidateur

Référence de publication: 2011083383/16.

(110093479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.645.

—
Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011083385/14.

(110093067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Nordic Timber Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.165.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of April 2011.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette

There appeared:

Volga Resources Investments SICAV-SIF S.A., a public limited company (société anonyme) organised and existing in accordance with the laws of Luxembourg and registered as a société d'investissement à capital variable, a specialised investment fund, with RCS Luxembourg number B159.180 and registered office at 412F Route d'Esch, L-1471, Luxembourg (the "Sole Shareholder") ,

here represented by Mr Michael Scott, attorney at law, with registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given to him by the board of directors of the Sole Shareholder in Luxembourg on 13 April 2011,

which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the board of directors of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will be registered with this deed,

as sole shareholder of the company Nordic Timber Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), R.C.S. Luxembourg Number B 158.165, with registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on November 19th, 2010, published in the Mémorial C under the number 123 of January 21st, 2011 (the "Company"),

Such appearing party, through its attorney, has requested its attorney to state that:

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one euro (1 EUR) each, all fully subscribed, entirely paid up and issued to the Sole Shareholder.

- The agenda is worded as follows:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty three thousand one hundred Euro (EUR 183,100) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each share with a par value of one euro (1 EUR) each, to the amount of one hundred and ninety five thousand six hundred euros (EUR 195,600), by the issue of one hundred and eighty three thousand one hundred (183,100) shares, each share having a par value of one euro (1 EUR) each and issued at a premium of nine Euro (9 EUR) per share.

2. To amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") to reflect the increase of the share capital pursuant to the passing of the resolution set out in item 1 above.

3. Miscellaneous

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

To increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty three thousand one hundred Euro (183,100 EUR) to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares each share with a par value of one Euro (1 EUR) each, to the amount of one hundred and ninety five thousand six hundred Euro (195,600 EUR) by the issue of one hundred and eighty three thousand one hundred (183,100) shares, each share having a par value of one Euro (1 EUR) each and issued at a premium of nine Euro (9 EUR) per share.

The shares referred to above will be issued to the Sole Shareholder.

Subscription and Payment

The new shares have been subscribed by the Sole Shareholder, represented by the aforementioned Mr Michael Scott pre-named, and have been fully paid up by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a contribution of loans receivable in the amount of one million eight hundred and thirty one thousand euro (EUR 1,831,000).

The Sole Shareholder resolves to approve the management certificate of the Company dated 14 April 2011 (a copy of which will remain attached to the present deed for the purposes of registration) the conclusion of which reads as follows:

"Nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value of the shares in the Company to be issued in counterpart."

The Sole Shareholder resolves to approve the valuation of the Contribution in Kind to one million eight hundred and thirty one thousand Euro (EUR 1,831,000).

Evidence of the Contribution in Kind has been shown to the Company.

The Shareholder resolves to allocate the value of the Contribution in Kind of one million eight hundred and thirty one thousand Euro (1,831,000 EUR) as follows:

(i) the amount of one hundred and eighty three thousand one hundred Euro (183,100 EUR) to the share capital of the Company;

(ii) the balance, that is one million six hundred and forty seven thousand nine hundred Euro, (1,647,900 EUR) to the freely distributable share premium account.

The new shares shall be subscribed by the Sole Shareholder in full.

Second resolution

As a consequence of the passing of Resolution 1 above, Article 5.1 of the Articles is amended and shall henceforth have the following wording:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred and ninety five thousand six hundred Euro (195,600 EUR) represented by one hundred and ninety five thousand six hundred (195,600) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately two thousand eight hundred euro (€2,800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the power of attorney of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the attorney of the appearing party, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Francine Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Volga Resources Investments SICAV-SIF S.A., une société anonyme organisée et existante selon les lois de Luxembourg et inscrite en tant que société d'investissement à capital variable, un fond d'investissement spécialisé, numéro RCS B159.180 et ayant son siège social à 412F route d'Esch, L-1471, Luxembourg («l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Michael Scott, avocat, avec adresse professionnelle à 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg par procuration sous seing privé donnée par le Conseil d'Administration de l'Associé Unique à Luxembourg le 13 avril 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Conseil d'Administration de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte,

en tant qu'associé unique de la société Nordic Timber Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg numéro B158.165, ayant son siège social à 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée aux termes d'une acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 123 du 21 janvier 2011 (la «Société»),

Lequel comparant, grâce au mandataire, a requis au mandataire de déclarer que:

- Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq-cents euros (EUR 12,500), représenté par douze mille cinq-cents (12,500) actions d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes intégralement souscrites, entièrement libérées et émises au bénéfice de l'Associé Unique.

- L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Augmenter le capital social émis de la Société pour un montant de cent quatre-vingt-trois mille cent euros (EUR 183,100) afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par douze mille cinq-cents (12,500) actions, chaque action ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), à un montant de cent quatre-vingt-quinze mille six-cent euros (EUR 195,600), par l'émission de cent quatre-vingt-trois mille cent actions (183,100), chaque action ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune et émises avec une prime de neuf euros (9 EUR) par actions.

2. De modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société (les «Statuts») pour refléter l'augmentation du capital social, conformément à l'adoption de la résolution figurant au point 1 ci-dessus.

3. Divers

L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-trois mille cent euros (EUR 183,100) pour porter le capital social de la société de son présent montant de douze mille cinq-cents euros (EUR 12,500), représenté par douze mille cinq cents (12,500) actions, chaque action ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, à un montant de cent quatre-vingt-quinze mille six cent euros (EUR 195,600), par l'émission de cent quatre-vingt-trois mille cent (183,100) actions, chaque action ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune et émit à une prime de neuf euros (9 EUR) par action.

Les actions référées ci-dessus seront émises au bénéfice de l'Associé Unique.

Souscription et Libération

Les nouvelles actions ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté par la précitée Monsieur Michael Scott, et ont été entièrement libérées par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une contribution de la créance d'un montant de un million huit cent trente et un mille euros (EUR 1,831,000).

L'Associé Unique décide d'approuver le rapport de la Gérance de la Société daté du 14 avril 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement) dont la conclusion se lit comme suit:

«Rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur globale de la contribution en nature ne correspond pas au moins au nombre de valeur nominale d'actions de la Société à émettre en contrepartie.»

L'Associé Unique décide d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature de un million huit cent trente-et-un mille euros (EUR 1,831,000).

La preuve de l'Apport en Nature a été montrée à la Société.

L'Associé Unique décide d'affecter la valeur de l'Apport en Nature d'un million huit cent trente et un mille euros (EUR 1,831,000) de la manière suivante:

- (i) le montant de cent quatre-vingt-trois mille cent euros (EUR 183,100) au capital social de la société;
- (ii) le restant, représentant un million six cent quarante-sept mille neuf cent euros (1,647,900 EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable.

Les nouvelles parts seront souscrites entièrement par l'Associé Unique.

Seconde résolution

En conséquence de l'adoption de la Résolution 1 ci-dessus, l'Article 5.1. des Statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** La capital social de la Société est fixé à cent-quatre-vingt-quinze mille, six cents euros (EUR 195,600), représenté par cent quatre-vingt-quinze mille, six cents (195,600) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme d'environ deux mille huit cents euros (€ 2.800,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour mentionné au début.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présente acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française à la demande du même comparant et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu et traduit au mandataire des parties comparantes, ces personnes ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Scott, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: EAC/2011/5444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076308/159.

(110084921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

TLL Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 41.073.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 14 juin 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- LEEWARD FUND MANAGEMENT LIMITED, Administrateur, représentée par son représentant permanent, Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, Main Street Charlestown, Nevis, Saint-Kitts-et-Nevis;
- Monsieur Florian BERTHIER, Administrateur, employé privé, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, Administrateur-Président, directeur d'entreprise, 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB London, Royaume Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 14 juin 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- LEEWARD VENTURES PARTNERS, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B140373

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour TLL HOLDING S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011083395/21.

(110092629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Temenos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 28.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083388/10.

(110093051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Teno Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083390/10.

(110093372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

TGR Trocken- und Innenausbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.347.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 16. Juni 2011.

Référence de publication: 2011083391/10.

(110093052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

TLL Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 41.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083396/10.

(110092630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Triponzo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083399/9.

(110092696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Triponzo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083400/9.

(110092697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Emde Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.448.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083769/9.

(110094489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Harlington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 59.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083846/10.

(110094246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Hendriklaan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HENDRIKLAAN S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083850/11.

(110094384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Hofipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 35.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011083851/10.

(110094319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Holding for Technological Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 62.360.

Les administrateurs Carole Cahen, Claude Cahen et Marie-Pierre Denis, tous demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ainsi que le commissaire aux comptes, la Fiduciaire B+C S.à.r.l., ayant son siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, déposent leurs mandats avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2011083852/13.

(110093723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Rabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.437.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RABEL S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71437, constituée suivant acte reçu de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 856 du 16 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, l'actionnaire unique représenté ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31.12.2010 et affectation du résultat;

2. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;

3. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

4. Fixation du siège social au Via Corsica, 143, I-25125 Brescia - Italie;

5. Modification de la dénomination sociale en "RABEL Srl".

6. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

8. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit italien.

9. Nomination d'un gérant unique.

10. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

11. Effet juridique relative aux résolutions prises.

12. Mandat à donner à Madame Sara VALERIANI aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et précisions d'éléments utiles à l'enregistrement de la société au Registre du Commerce en Italie.

13. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, ainsi que des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31.12.2010, l'assemblée approuve les comptes tels que présentés et décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 31.12.2010 comme suit:

	EUR
Résultats reportés	(242.652,21)
Perte de l'exercice	(17.510,39)
Report à nouveau	(260.162,60)

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 25 mai 2011 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie, à Via Corsica, 143, I-25125 Brescia - Italie; La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "RABEL Srl".

Sixième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation Italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

1. È costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione sociale:

"RABEL S.R.L."

2. La società ha sede in Brescia.

Potranno essere istituite o sopresse, sia in Italia che all'estero, sedi secondarie, filiali, succursali, agenzie, uffici di rappresentanza, con delibera del consiglio di amministrazione.

3. Il domicilio legale dei soci, degli amministratori e dei sindaci, per quanto attiene ai loro rapporti con la Società è quello risultante dai libri sociali; per domicilio si intende l'indirizzo anagrafico, quello di posta elettronica e di fax che devono essere tempestivamente comunicati alla società.

La società, in riferimento alla Legge 28 gennaio 2009 n. 2 (art. 16, commi da 12 quater a 12 undecies), che ha convertito con modifiche il D.L. 29 novembre 2008 n. 185, abrogando l'obbligo di tenuta del libro soci, istituisce e adotta, avvalendosi della facoltà riconosciuta dall' art. 2218 cod.civ., il "Libro Soci" e subordina all'iscrizione nel libro medesimo l'esercizio dei diritti sociali, derogando parzialmente ai novellati articoli 2470 comma 1° cod.civ. (effetti della cessione nei confronti della società) e 2479 bis comma 1° cod.civ.. Il libro istituito sarà sottoposto alle vidimazioni di cui all'art. 2215 comma 1° c.c. e tenuto a cura e sotto la responsabilità dell'organo amministrativo della società che provvederà al suo costante aggiornamento.

Pertanto, a condizione che siano rispettati i vincoli e le limitazioni statutarie, i trasferimenti delle partecipazioni ed i vincoli su di esse, avranno effetto nei confronti della società:

- per quanto riguarda quelli derivanti da atti tra vivi, dal momento dell'iscrizione nel Libro Soci su richiesta anche di uno degli aventi diritto, verso esibizione del titolo da cui risultino il trasferimento o la nascita di un diverso diritto e l'avvenuto deposito presso il competente ufficio del registro delle imprese;

- per quanto riguarda quelli a causa di morte, dal momento dell'iscrizione nel Libro Soci, su richiesta dell'erede o del legatario, previo deposito presso il competente ufficio del registro delle imprese, su presentazione alla società della documentazione richiesta per l'annotazione nel libro stesso dei corrispondenti trasferimenti in materia di società per azioni (art. 7 del R.D. 20 marzo 1942 n. 239).

In tale libro saranno indicati per ogni socio, rappresentante comune e titolare di diritti sulle partecipazioni: il nome, cognome, luogo e data di nascita, domicilio, denominazione o ragione sociale, sede, indirizzo, codice fiscale, e, se posseduti,

numero di telefono, di fax, indirizzo di posta elettronica, nonché le partecipazioni sociali di cui sono titolari, i diritti sulle partecipazioni medesime, i trasferimenti ed i vincoli ad esse relativi e i versamenti eseguiti.

I soci, i rappresentanti comuni ed i titolari di diritti sulle partecipazioni sono obbligati a fornire i dati occorrenti per la tenuta e l'aggiornamento costante del libro.

Per quanto innanzi, la società è autorizzata ad effettuare le comunicazioni ai soci, ai loro rappresentanti comuni ed ai titolari di diritti sulle partecipazioni, comprese quelle per la convocazione delle assemblee, in base alle risultanze del Libro Soci.

Nel caso di modifiche nella titolarità delle partecipazioni o di nascita di diritti diversi, i diritti sociali di competenza potranno essere esercitati dal subentrante solo se dalla documentazione depositata risulti:

- a. che sia stata rispettata la procedura per l'esercizio della prelazione statutaria eventualmente spettante agli altri soci, senza che il diritto sia stato validamente esercitato o vi sia rinunzia scritta alla stessa;
- b. che, in presenza di limiti imposti dallo statuto sociale al trasferimento od alla apposizione di vincoli, siano state soddisfatte le condizioni previste dallo statuto medesimo;
- c. che non sussistano, per qualsiasi causa, divieti di trasferimento, generali o specifici, della partecipazione sociale.

Il socio che trasferisca in tutto od in parte la propria quota di partecipazione sociale o che la sottoponga a vincoli senza l'osservanza dei patti sociali e senza provvedere, dopo il deposito presso l'ufficio del registro delle imprese, a consegnare l'intera documentazione legale dell'operazione alla società risponde dei danni verso la società e verso gli altri soci.

Nel libro soci può essere annotato il numero di telefax e/o l'indirizzo di posta elettronica dei soci ai fini della convocazione dell'assemblea a mezzo telefax e/o posta elettronica.

4. La società ha per oggetto:

a. la costruzione, la compravendita, la permuta, la locazione e l'amministrazione di immobili civili, commerciali, turistici e industriali e in genere il compimento di qualsiasi operazione di natura immobiliare quali, a titolo esemplificativo e non esaustivo:

- l'esecuzione di interventi di manutenzione, ristrutturazione, riattamento e recupero edilizio in genere, sia direttamente che a mezzo di terzi, e comunque le prestazioni di natura tecnica relative agli immobili, purché eseguite nel rispetto delle attribuzioni per Legge assegnate ai professionisti iscritti negli appositi Albi Professionali;
- la compravendita, anche in permuta, di terreni, sia agricoli che edificabili, la loro lottizzazione e urbanizzazione.

b. l'esercizio dell'attività di gestione di strutture ricettive, quali, a titolo esemplificativo e non esclusivo, alberghi, villaggi albergo, residenze turistico alberghiere, campeggi e villaggi turistici, ivi compreso l'esercizio di tutti i servizi turistici annessi, in particolare il servizio bar e ristorazione, anche esercitati nei confronti del pubblico;

c. l'organizzazione, il coordinamento e la gestione di convegni, congressi e manifestazioni in genere, l'organizzazione di attività pubblicitarie, di promozione e sviluppo del settore turistico ricettivo.

d. la prestazione di servizi di consulenza e assistenza tecnica in tema di effettuazione di studi sull'andamento di mercati nazionali ed internazionali, di gestione e pianificazione aziendale, finanziaria e della produzione.

e. la prestazione di servizi di consulenza in tema di gestione e pianificazione aziendale, di servizi commerciali e amministrativi, ivi compresa l'elaborazione di dati contabili a mezzo di computers;

f. la consulenza tesa allo studio, allo sviluppo e all'attuazione di strategie di mercato e indagini, anche prospettiche, per la definizione di accordi industriali ivi compresa la realizzazione di progetti di fattibilità per l'acquisto di partecipazione e/o aziende;

È tassativamente esclusa ogni attività vietata dalla Legge 23 novembre 1939 n.1815.

La Società potrà inoltre concedere avalli, fidejussioni, garanzie reali o personali di ogni genere nei confronti di chiunque, per obbligazioni e debiti propri o di terzi anche non Soci, nonché compiere ogni operazione commerciale, industriale e finanziaria, mobiliare od immobiliare, che l'Organo Amministrativo ritenga necessaria o utile per il conseguimento dell'oggetto sociale e potrà anche assumere ed alienare, direttamente o indirettamente, partecipazioni o interessenze in altre Società od imprese aventi oggetto analogo, affine o comunque connesso al proprio, in Italia o all'Estero, purché in via non prevalente ed in funzione strumentale al conseguimento del proprio oggetto sociale ma resta comunque tassativamente escluso l'esercizio nei confronti del Pubblico di qualsiasi attività qualificata dalla Legge come finanziaria.

5. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata per decisione dell'assemblea dei soci.

Capitale sociale

6. Il capitale sociale è fissato in Euro 32.000,00 (trentaduemille euro virgola zero zero) ed è divisibile in quote.

La quota di partecipazione di ogni socio è proporzionale al suo conferimento, salvo diversa delibera dell'assemblea dei soci in sede di aumento di capitale.

7. Il capitale sociale può essere aumentato, anche con emissione di quote aventi diritti diversi da quelle in circolazione, con delibera dell'assemblea dei soci, la quale può delegare all'organo amministrativo i poteri necessari per realizzarlo, determinandone i limiti e le modalità di esercizio.

8. Il capitale sociale può essere liberato anche con conferimenti diversi dal denaro; possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica, compresi opera e servizi.

9. Le quote di capitale assegnate ai soci per le prestazioni d'opera o di servizi a favore della società devono essere garantite da una polizza di assicurazione o da una fideiussione bancaria e possono essere sostituite, ai sensi dell'art. 2464 c.c., dal versamento a titolo di cauzione del corrispondente importo in denaro.

10. Il capitale potrà essere ridotto nei casi, con le modalità e nei limiti previsti dalla legge. In caso di riduzione del capitale per perdite di oltre un terzo, ai sensi dell'art. 2482 bis del codice civile, può essere omissivo, motivando le ragioni di tale omissione nel verbale di assemblea, il preventivo deposito presso la sede sociale della relazione e delle osservazioni previste dallo stesso articolo.

11. I soci possono effettuare finanziamenti alla società, fruttiferi o infruttiferi, nei limiti consentiti dalla normativa vigente al momento del finanziamento.

12. La società può emettere titoli di debito. La decisione di emettere titoli di debito deve essere presa dall'assemblea dei soci che stabilirà le modalità di emissione; tali modalità potranno essere modificate successivamente solo con il consenso della maggioranza per quote dei possessori dei titoli.

Trasferimento delle quote

13. Le quote di partecipazione sono trasferibili per atto tra vivi; il socio che intende alienare a titolo oneroso la propria quota o parte di essa deve darne comunicazione scritta all'Organo Amministrativo, il quale a sua volta ne darà tempestivamente comunicazione con raccomandata agli altri soci, ai quali spetta il diritto di prelazione da esercitarsi, a parità di condizioni, entro trenta giorni dall'invio della suddetta comunicazione.

La cessione delle quote dovrà essere perfezionata nei successivi tre mesi.

La cessione delle quote sarà possibile senza l'osservanza di queste formalità qualora il socio cedente abbia ottenuto la rinuncia all'esercizio del diritto di prelazione per quella specifica cessione da tutti gli altri soci.

Il diritto di prelazione non spetta in caso di intestazione a società fiduciaria o reintestazione al fiduciante, mentre spetta nel caso di sostituzione del fiduciante.

Le quote sociali sono liberamente trasferibili per causa di morte.

Assemblea

14. Sono di esclusiva competenza dei soci riuniti in assemblea l'approvazione del bilancio, la distribuzione degli utili, la copertura delle perdite, la nomina e la revoca degli amministratori, la nomina e la revoca del revisore o del collegio sindacale ove richieste il loro compenso, la nomina e la revoca dei liquidatori, le modificazioni dello statuto, l'emissione di titoli di debito, l'autorizzazione preventiva al consiglio di amministrazione per gli atti previsti dallo statuto e ogni altra materia espressamente attribuita dalla legge alla sua competenza.

I soci decidono inoltre su quelle materie che uno o più amministratori, o tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale, sottopongono alla loro approvazione.

15. Il voto e il consenso del socio valgono in misura proporzionale alla sua partecipazione.

16. La convocazione dell'assemblea dei soci viene effettuata con lettera raccomandata, anche a mano, inviata ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza, oppure mediante telefax o messaggi di posta elettronica trasmessi almeno due giorni prima dell'adunanza, purché siano stati iscritti nel libro dei soci, a richiesta dei medesimi, il numero telefax ricevente o l'indirizzo di posta elettronica.

17. L'assemblea è convocata presso la sede sociale o qualsiasi altro luogo all'interno del territorio dello Stato o in qualsiasi altro Paese dell'Europa, purché specificato nell'avviso di convocazione.

Nella convocazione devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora stabiliti per l'adunanza nonché l'elenco degli argomenti da trattare.

18. L'assemblea dei soci è validamente costituita anche nel caso non siano rispettate le formalità suddette purché sia rappresentato l'intero capitale sociale e siano presenti o informati della riunione tutti gli amministratori e il revisore o il collegio sindacale, ove nominati, e nessuno si opponga alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno.

L'eventuale opposizione alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno deve essere fatta per iscritto, o in assemblea, o con comunicazione inviata per iscritto.

19. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione o da uno dei consiglieri, o dal consigliere più anziano; in caso di loro assenza, l'assemblea nominerà il proprio presidente.

Il Presidente, se lo ritiene, è assistito per la redazione del verbale, da un segretario.

Nei casi di legge, e quando il Presidente lo ritiene opportuno, il verbale viene redatto da un notaio da lui scelto.

20. L'assemblea dei soci può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;
- d) vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

Qualora nell'ora prevista per l'inizio dell'assemblea non fosse tecnicamente possibile il collegamento, la stessa non sarà valida e dovrà essere riconvocata; nel caso in cui durante l'assemblea venisse sospeso il collegamento, la riunione verrà dichiarata sospesa dal presidente e saranno ritenute valide le delibere fino a quel momento adottate.

21. L'assemblea dei soci per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta all'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale o entro centoottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale se la società è tenuta alla redazione del bilancio consolidato e quando lo richiedano particolari esigenze derivanti dalla struttura e dall'oggetto della società.

22. Hanno diritto di intervenire all'assemblea i soci iscritti a libro soci. Il socio può liberamente farsi rappresentare in assemblea con delega scritta che deve essere conservata dalla società.

23. L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentano almeno la metà del capitale sociale e delibera a maggioranza assoluta. Le delibere che comportano modifiche all'atto costitutivo sono valide se prese con il consenso di tanti soci che rappresentino la maggioranza assoluta delle partecipazioni sociali, così come quelle relative all'emissione di titoli di debito o all'approvazione del compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci. Le deliberazioni dell'assemblea dei soci, prese in conformità della legge e del presente statuto vincolano tutti i soci ancorché assenti o dissenzienti.

24. Le decisioni dei soci possono essere adottate anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso manifestato per iscritto.

Deve essere assicurata a ciascun socio, amministratore e sindaco adeguata informazione sulle materie da trattare; la decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento e deve concludersi entro trenta giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nella convocazione, includente il testo della decisione; le decisioni si ritengono assunte nella data dell'ultima dichiarazione pervenuta.

Amministrazione

25. La società può essere amministrata da un amministratore unico, da un consiglio di amministrazione composto da un minimo di due ad un massimo di sette membri.

Potranno essere nominati amministratori anche non soci.

26. L'organo amministrativo dura in carica fino a revoca o rinuncia ed è rieleggibile ovvero per il periodo indicato dall'assemblea in sede di nomina.

La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, qualora nel corso dell'esercizio vengano a mancare uno o più amministratori, gli altri provvedono a sostituirli. Gli amministratori così nominati restano in carica fino alla prossima assemblea.

Qualora, per qualsiasi causa vengano a mancare due membri del consiglio di amministrazione, ovvero uno dei due membri in carica in caso di consiglio composto da due soli membri, l'intero consiglio si intende decaduto dalla carica. Anche in tale caso resterà in carica il Consiglio di amministrazione fino alla nomina del nuovo consiglio, con la limitazione alla gestione ordinaria della società.

27. Il consiglio di amministrazione, quando non vi abbia provveduto l'assemblea, nominerà il proprio presidente ed eventualmente un vicepresidente che sostituisce il presidente nei casi di assenza od impedimento.

28. Il consiglio di amministrazione si raduna presso la sede sociale o altrove, in Italia o all'estero, tutte le volte che il Presidente lo ritenga opportuno, ovvero qualora ne sia fatta richiesta scritta da almeno due dei suoi componenti.

29. La convocazione è fatta dal presidente con lettera raccomandata, fax o e-mail spedita ai componenti il consiglio, ai sindaci effettivi o al revisore, se nominati, cinque giorni prima di quello dell'adunanza, e nei casi di urgenza almeno due giorni prima.

Il consiglio è comunque validamente costituito anche nel caso in cui non siano rispettate le formalità suddette purché sia rappresentato l'intero consiglio di amministrazione, l'intero collegio sindacale o il revisore, ove nominati, e nessuno si opponga alla trattazione degli argomenti.

30. Le deliberazioni sono prese dalla totalità dei membri del Consiglio di amministrazione meno uno. Qualora il numero dei consiglieri fosse pari, e nel caso il consiglio non sia composto da due componenti, in caso di parità di voti prevarrà il voto del presidente.

31. Le riunioni del consiglio di amministrazione saranno validamente costituite anche quando tenute a mezzo videoconferenza o tele conferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dal presidente e da tutti gli altri intervenuti, che sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti discussi, che sia loro consentito lo scambio di documenti relativi a tali argomenti e che di tutto quanto sopra ne venga dato atto nel relativo verbale. Verificandosi tali presupposti la riunione del consiglio si considera tenuta nel luogo in cui si trova il presidente e dove deve pure trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

32. L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione e l'amministrazione sia ordinaria che straordinaria della Società e potrà compiere tutti gli atti per il conseguimento dell'oggetto sociale esclusi soltanto quelli dalla legge o dal presente statuto tassativamente riservati alla competenza dell'Assemblea.

33. Il consiglio di amministrazione può delegare parte delle proprie attribuzioni ad uno o più comitati esecutivi composti da alcuni dei suoi membri, ovvero nominare uno o più amministratori delegati, fissandone i poteri, nei limiti previsti dall'art. 2381 del codice civile, e nel rispetto di quanto previsto dall'art. 2475, quinto comma del codice civile.

34. Quando la società è amministrata da due amministratori, l'assemblea all'atto della nomina determina se i poteri di amministrazione spettano agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, o in parte congiuntamente e in parte disgiuntamente. In mancanza di espressa previsione all'atto della nomina, a ciascuno di essi sono attribuiti disgiuntamente i poteri di ordinaria amministrazione.

35. All'Amministratore Unico, ai due amministratori, al Presidente del consiglio di amministrazione, spetta la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio, con facoltà di promuovere azioni ed istanze giudiziarie, di transigere, conciliare e compromettere. La rappresentanza spetta anche agli amministratori delegati nei limiti dei poteri delegati.

36. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio. L'assemblea può attribuire agli stessi compensi e partecipazioni agli utili. La remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è in ogni caso stabilita dall'assemblea dei soci, sentito il parere del collegio sindacale, se nominato.

L'assemblea inoltre potrà deliberare una indennità per la cessazione della carica rapportata al compenso annuo per ogni anno di carica, da accantonare in un apposito fondo fine mandato di carica.

Collegio sindacale e controllo legale dei conti

37. Il Collegio Sindacale, ove nominato, è composto da tre Sindaci effettivi e due supplenti. Nei casi di legge il controllo contabile può essere affidato al Collegio Sindacale o al revisore. Al Collegio Sindacale e al revisore si applicano le disposizioni in tema di società per azioni. Al di fuori dei casi di legge, i soci possono affidare il controllo legale dei conti al Collegio Sindacale oppure al revisore. Anche in tal caso si applicano al Collegio Sindacale le disposizioni dettate in tema di società per azioni in quanto compatibili.

Bilancio ed utili

38. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Al termine di ogni esercizio l'organo amministrativo procede alla formazione del bilancio ed alla convocazione dell'assemblea per l'approvazione del bilancio stesso, nei termini previsti dal precedente articolo 20.

39. Gli utili netti, dedotta la parte da destinare alla riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il limite di legge verranno attribuiti alle quote, salvo diversa deliberazione dell'assemblea.

I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili si prescrivono a favore della società.

Scioglimento e liquidazione

40. Addivenendosi, in qualsiasi tempo e per qualunque causa allo scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità e i criteri in base ai quali dovrà svolgersi la liquidazione e provvederà, ai sensi di legge, alla nomina, ed eventualmente alla sostituzione, dei liquidatori, determinandone poteri e compensi e indicando a chi spetti la rappresentanza della società.

Norme di rinvio

41. Per tutto quanto non previsto espressamente nel presente statuto, si fa riferimento alle vigenti norme di legge.

Septième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:
la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société:

- Madame Sara VALERIANI, né le 30 juin 1980 à Rome Italie et résident à Via E. Lampridio Cerva 4, I-00143 Roma, Italie, lequel mandat continuera jusqu'à sa révocation.

Dixième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;
- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Onzième résolution

Les résolutions prises aux points 2 à 10 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Douzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Sara VALERIANI, préqualifié, aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce en Italie, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2011. LAC/2011/24617. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076358/357.

(110084963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Kymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.425.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Philippe STANKO. Ce dernier assumera

cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

KYMAR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011083907/15.

(110094182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Integry Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.496.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 10 juin 2011

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083876/16.

(110093846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Interbase S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083877/10.

(110094236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Extract of the written resolution of the partners of the company dated on June 14th, 2011

- Mr. Pierre CARRAS; born on April 14th, 1954 at Breuil-Barret (France); residing at 17, Op der Sank, L-5713 Aspelt; Luxembourg, is appointed as A-Manager of the company with immediate effect for an unlimited time.

Certified copy

Suit la traduction française:

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 14 juin 2011

- M. Pierre CARRAS; né le 14 avril 1954 à Breuil-Barret (France); résidant au 17, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Luxembourg, est nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat. Il est nommé pour une période illimitée.

Certifié conforme

Lobster Holding Sàrl

Référence de publication: 2011083918/19.

(110093552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Lobster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.196.

—
Extract of the written resolution of the partners of the company dated on June 14th, 2011

- The resignation of Mrs Antonella GRAZIANO from her mandate is accepted with immediate effect.
- Mr. Pascal WAGNER, born on July 12th, 1968 at Thionville (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is appointed in replacement as B-Manager of the company with immediate effect and for an unlimited time.
- Mr. Pierre CARRAS, born on April 14th, 1954 at Breuil-Barret (France), residing at 17, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Luxembourg, is appointed as A-Manager of the company with immediate effect for an unlimited time.

Certified copy

Suit la traduction française:

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 14 juin 2011

- La démission de Mme Antonella Graziano de son mandat de manager est acceptée avec effet immédiat.
- M. Pascal WAGNER, né le 12 juillet 1968 à Thionville (France), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 à Luxembourg, est nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat en remplacement. Il est nommé pour une période illimitée.
- M. Pierre CARRAS, né le 14 avril 1954 à Breuil-Barret (France), résidant au 17, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Luxembourg, est nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat. Il est nommé pour une période illimitée.

Certifié conforme

Référence de publication: 2011083920/26.

(110093551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083923/10.

(110094151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Luxembourg North Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.397.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2011

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Lucien GIJSSENS de son mandat d'administrateur et de Président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} mai 2011.
- Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:
Monsieur Dirk MAMPAEY, né le 25 octobre 1965 à Deurne (Anvers - Belgique), demeurant De Schietboog 99, B-2970 Schilde.
- Est nommée commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:
Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activités Sydrall, L-5365 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011083929/19.

(110094058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

LuxCSD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.449.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083931/10.

(110094121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Les Canonniers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.134.

Monsieur Hervé BELLEFROID, Associé et Gérant, nouvelle résidence à Villa Cap Martin, Route Côtière, Pointe des Canonniers, Ile Maurice.

Pour la société LES CANONNIERS S.à.r.l.

Référence de publication: 2011083933/10.

(110093721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Little Mark International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011083935/11.

(110093855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Magdis Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 105.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083949/10.

(110094150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

R.I.I. S.A., Recherche et Investissements Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.561.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 14 juin 2011

1. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. Monsieur Benoît VAN AERDEN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. Monsieur Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

6. Monsieur Sébastien ANDRE a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

7. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour «RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX », en abrégé «R.I.I. S.A.»

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011084026/26.

(110093682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Schwarz Wald Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 132.533.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011084037/9.

(110094478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Web4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.478.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083419/10.

(110093219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

B.O.L. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.619.

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de B.O.L. LUX S.A., avec siège social à L-1337 Dommeldange, 1, rue de la Cimenterie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.619, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Hespérange en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 716 du 27 septembre 1999, modifié suivant acte du notaire Urbain THOLL de Mersch en date du 13 août 2001, publié au susdit Mémorial C, numéro 129 du 24 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Carlo THIEL, caméraman, demeurant à Dudelange, qui désigne comme secrétaire Pascal CHARLIER, chef machiniste, demeurant à Walferdange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jean-François ROQUEPLO, cinéaste, demeurant à Barvaux-Condroz (Belgique).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert de siège social;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
- Fixation de l'adresse;
- Nomination d'un administrateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Dommeldange à Rédange-sur-Attert.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Rédange-sur-Attert."

Troisième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-Rue.

Quatrième résolution

Suite au décès de l'administrateur, Monsieur Raymond ROQUEPLO, l'assemblée décide de nommer Stéphane THIRY, cinéaste, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), 264, route d'Oeil.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2016.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: THIEL, CHARLIER, ROQUEPLO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2011. REM 2011 / 602. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084493/53.

(110095398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Conventum Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.959.

Les comptes annuels de la société CONVENTUM ASSET MANAGEMENT, arrêtés au 31 décembre 2010 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 26 Mai 2011, accompagnés du rapport de révision, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour le conseil d'Administration

Rita Herrmann

Référence de publication: 2011084328/14.

(110093981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.
